

Conseil d'établissement de l'école Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la réunion du mercredi 3 juin 2020 - par visioconférence – 18h30 à 21h

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Présence et vérification du quorum

Étaient présents:

Josée Bélanger, enseignante, pavillon des Érables
Nadia Bourahla, enseignante, pavillon des Érables
Stéphane Cantin, parent, pavillon Sagard
Caterina Cianci, directrice-adjointe, pavillon Sagard
Stéphanie Dion, parent, pavillon des Érables
Geneviève Dionne, parent, pavillons Sagard et des Érables
Julie Gagnon, parent, pavillon Sagard
Isabelle Janisse, enseignante, pavillon Sagard
Wafa Kaddour, éducatrice au SDG, pavillon Sagard
Sébastien Lanouette, parent, pavillon des Érables
Mélanie Montreuil, enseignante, pavillon Sagard
Nancy Martins, parent, pavillon des Érables
Élisa Montaruli, parent, pavillon Sagard
Marie-Josée Normandin, directrice
Laurent Phaneuf, éducateur au SDG, pavillon des Érables
Solen Poirier, parent, pavillon Sagard

Marianne Jacques, observatrice, parent des Érables

Étaient absentes:

Marie-Lise Dion, parent, pavillon des Érables
Jessie Duvivier, éducatrice au SDG, pavillon Sagard
Anne Plessis-Bélaïr, enseignante, pavillon des Érables

1.2 Présence et identification d'un secrétaire

Nancy Martins est nommée secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Aucune modification n'est proposée à l'ordre du jour.

Sur proposition de Sébastien Lanouette, appuyée par Solen Poirier, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. Questions du public

Q. Est-ce que les tests pour mesurer la quantité de plomb dans l'eau ont été effectués?

R. Les tests seront effectués le 11 juin.

Q. Y a-t-il des mesures mises en place à l'école pour s'assurer que les professeurs respectent les mesures ministérielles?

R. Depuis le 25 mai, les professeurs sont tenus d'avoir 3 contacts directs avec les élèves. Ces contacts peuvent être par visioconférence ou par téléphone; un courriel ne constitue pas un contact direct. Il n'y a pas de spécification quant à la durée des contacts. La direction a pris la décision de faire confiance à son équipe et n'a pas mis en place de système de reddition de comptes. Si des professeurs ne rencontrent pas les exigences, la problématique sera adressée directement avec eux.

La directrice précise qu'une attention particulière est portée aux élèves vulnérables. Les professeurs remettent à la direction un tableau indiquant les élèves qui les préoccupent pour différentes raisons.

La directrice précise également que l'intention est de consolider les apprentissages et qu'on ne s'attend donc pas à une prestation comme en classe. Elle précise aussi que les professeurs doivent trouver l'équilibre entre des parents qui en veulent plus et d'autres qui trouvent que c'est trop.

Q. Comment se prépare-t-on à la possibilité de devoir enseigner à distance en septembre?

R. La TELUQ offre une formation sur l'enseignement à distance, mais cette dernière n'est pas obligatoire. Les enseignants et enseignantes se sont plutôt formés eux-mêmes pour le moment. Présentement, nous disposons de peu d'informations sur les modalités de la rentrée 2020. On ne sait pas si ce sera à temps plein ou partiel. Tout dépendra aussi des ratios autorisés et de la distanciation requise. On sait que dans notre école, s'il faut maintenir les deux mètres de distances, nos locaux peuvent contenir environ 12 élèves. Si tel est le cas, il faudra trouver des locaux dans un autre établissement afin de scolariser

tous les élèves.

Il n'est pas prévu d'installer plus de lavabos dans les écoles. Nous aurons recours au désinfectant de type « Purell ».

4. Lecture et adoption du procès-verbal du 21 avril 2020

On demande certaines modifications au procès-verbal.

Sur proposition de Sébastien Lanouette, appuyée par Nadia Bourahla, le procès-verbal est adopté tel que modifié.

5. Suivis au procès-verbal du 21 avril 2020

Point 8.2: Budgets

Concernant l'aide aux devoirs, la directrice confirme qu'on pourra faire une demande de subvention pour pouvoir continuer d'offrir ce service. Sans aide monétaire supplémentaire il est possible que nous ne puissions pas offrir l'aide aux devoirs.

Étant donnée la fermeture prématurée des écoles cette année, on peut s'attendre à ce que plus d'élèves nécessitent des suivis auprès de spécialistes l'an prochain. On se demande si des mesures spéciales sont prévues pour pallier à cette problématique. La directrice explique qu'aucune mesure n'est prévue pour le moment. Pour l'instant, les équipes ont ciblé les notions les plus importantes qui devaient être vues d'ici le 23 juin et vérifient ce qui se fait dans les niveaux supérieur et inférieur. Les équipes travaillent à trouver des solutions qui varieront selon la modalité de présence des élèves en septembre.

6. Dossiers à adopter

6.1 Budget pro forma

Le budget pro forma pour l'exercice 2020-2021 est présenté et expliqué au CÉ. Les principaux points à noter sont :

- Baisse d'effectif qui s'explique par la fermeture d'une classe au pavillon Des Érables :
- Perte du budget « École montréalaise », soit une perte de 56 000 \$ qui se traduit par une diminution des services en orthopédagogie, éducation spécialisée et orthophonie.

Considérant la perte du budget « École montréalaise », sur proposition de Julie Gagnon, appuyée par Sébastien Lanouette, le CÉ de l'école St-Barthélémy refuse à l'unanimité d'adopter le budget pour l'exercice 2020-2021.

6.2 Budget international cotisation parentale

La directrice présente le budget prévisionnel pour le plan d'action 20-21. On note un léger déficit de 1 078.04\$.

Sur proposition d'Isabelle Janisse, appuyée par Éliisa Montaruli, le budget pour le programme IB est approuvé à l'unanimité.

6.3 Critères d'inscription 2021-2022 (Inter)

6.4 Politique d'accès à l'admission (Inter)

La directrice présente la politique d'admission au programme international pour l'année 2021-2022 (examens à l'automne 2020). Les critères se résument comme suit :

Au préscolaire
<ol style="list-style-type: none">1. Territoire de la CSDM2. Inscrit en ligne à l'examen d'admission3. Fratrie qui réussit le test d'admission à 70% ou plus (<i>test qui permet d'évaluer l'enfant en fonction d'éléments du profil de l'apprenant de l'IB et de certaines habiletés scolaires</i>)4. Pour les autres places à combler, les mêmes critères s'appliquent pour des élèves sans fratrie selon le résultat obtenu au test. Le choix se fait par ordre décroissant de résultats. À résultat égal, le comité de sélection de l'école Saint-Barthélemy va se baser sur le questionnaire rempli par le parent (voir annexe 1) ainsi qu'à sa présence à la rencontre d'information du mois de septembre.

1 ^{re} année du 1 ^{er} cycle
<ol style="list-style-type: none">1. Territoire de la CSDM2. Inscrit en ligne à l'examen d'admission3. Fratrie qui réussit le test d'admission à 70% ou plus4. Fratrie qui a obtenu 70% et plus en français et en mathématique dans son bulletin pour l'année en cours5. Fratrie qui a obtenu une appréciation favorable de son titulaire actuel pour l'ensemble des critères (voir annexe 2)

6. Pour les autres places à combler, les mêmes critères s'appliquent pour des élèves sans fratrie

* À critères égaux, le comité de sélection de l'école Saint-Barthélemy va se baser sur le questionnaire rempli par le parent ainsi qu'à sa présence à la rencontre d'information du mois de septembre.

Processus de sélection pour les élèves de 2^e, 3^e et 4^e année

Pour les élèves de 2^e, 3^e et 4^e année, aucun test d'admission n'est demandé les critères suivants sont considérés :

2^e, 3^e, 4^e, année

1. Territoire de la CSDM

2. Fratrie qui a obtenu 70% et plus en français et en mathématique dans son bulletin pour l'année en cours et l'année précédente

3. Fratrie qui a obtenu une appréciation favorable de son titulaire actuel pour l'ensemble des critères

4. Pour les autres places à combler, les mêmes critères s'appliquent pour des élèves sans fratrie

* À critères égaux, le comité de sélection de l'école Saint-Barthélemy va se baser sur le questionnaire rempli par le parent (voir annexe 1) ainsi qu'à sa présence à la rencontre d'information du mois de septembre.

Il est à noter que notre établissement n'admet aucune nouvelle inscription pour les élèves de 5^e et 6^e année en raison de l'enseignement de l'espagnol qui débute à partir de la 4^e année.

Certains membres ont un certain malaise par rapport au questionnaire à remplir par les parents parce qu'il donne l'impression qu'on voudrait sélectionner des parents plutôt que des élèves. On craint que les élèves dont les parents sont moins scolarisés soient pénalisés. Les membres discutent sur la pertinence du questionnaire dont le but n'était pas de sélectionner des parents, mais plutôt de s'assurer que les familles aient bien compris ce qu'est l'IB et ses valeurs. Les membres approuvent les critères de sélection, mais demandent à ce que le questionnaire soit retravaillé.

7. Sujets d'information

7.1 Organisation scolaire et plan de l'effectif

Au pavillon Des Érables, l'organisation pour l'année 2020-2021 est prévue comme suit :

- › 4 classes de préscolaire régulier
- › 3 classes de 1re année
- › 1 classe de 1re et 2e combinée
- › 3 classes de 2e année
- › 3 classes de 3e année
- › 2 classes de 4e année
- › 1 classe de 4e et 5e combinée
- › 2 classes de 5e année
- › 1 classe de 5e et 6e combinée 2 classes de 6e année
- › 1 classe accueil 1er cycle
- › 1 classe accueil 2e cycle
- › 1 classe accueil 3e cycle

Il y aura donc un groupe de moins par rapport à cette année. Il y aura aussi des changements de personnel par rapport aux spécialités suivantes : anglais, musique, éducation physique, orthopédagogie, technicien.ne en éducation spécialisé (TES) et orthophoniste.

Au pavillon Sagard, l'organisation sera la même, soit deux classes pour chaque niveau. Il y aura aussi du mouvement au niveau des spécialités suivantes : anglais, espagnol, arts plastiques, musique, éducation physique, TES et psychoéducation.

7.2 Enseignement à distance

Traité au point 3.

7.3 Plan pour la rentrée 2020

Traité au point 3.

8. Tour de table

8.1 Représentante du comité de parents de la CSDM

Julie Gagnon résume les deux dernières rencontres du comité de parents. À la suite de la loi 40, un comité provisoire sera formé en attendant la formation du CA. Le comité s'est beaucoup penché sur les critères recherchés pour les parents qui siégeront sur le CA.

Elle indique que le gouvernement s'est engagé à offrir des services aux élèves en douance. Aussi, l'aide alimentaire sera offerte peu importe l'indice de défavorisation.

9. Varia

Nihil.

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée.